

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 21.01.03

Date de convocation : 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un

Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

**ELECTRIFICATION**

**Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de génie civil sur la commune de Prévèchères, quartier du Dévezou au bourg**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes a été conclue entre la commune de Prévèchères et le SDEE, le 30 septembre 2019, afin de mutualiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de réfection des réseaux de la commune, quartier du Dévezou au bourg.

La commune de Prévèchères a été désignée coordonnateur de ce groupement. Après avoir procédé aux opérations de mise en concurrence, elle a attribué le marché à l'entreprise LLORENS SAS.

Afin de tenir compte du résultat de cette consultation et de l'avenant n°1 du marché, le financement prévisionnel de l'opération doit être modifié et un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes doit être établi.

Monsieur le Président présente le projet d'avenant à conclure et précise le nouveau plan de financement de l'opération :

**Financement prévisionnel**

Type de réseaux	Montant TTC des travaux	Paiement au prestataire	
		SDEE	Commune
Distribution d'électricité	20 058.00	20 058.00	
Réseau eaux pluviales	33 816.00		33 816.00
Réseau eau potable	23 502.00		23 502.00
Réseau éclairage	2 200.00		2 200.00
Réseau téléphonique	14 256.00		14 256.00
Réfection de chaussée ou chemin	59 670.00		59 670.00
<b>Total TTC</b>	<b>153 502.00</b>	<b>20 058.00</b>	<b>133 444.00</b>

**Actualisation du financement**

Type de réseaux	Montant TTC des travaux	Paiement au prestataire	
		SDEE	Commune
Distribution d'électricité, travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE	34 824.00 €	34 824.00 €	-
Travaux de réfection de l'eau potable, du réseau téléphonique et d'éclairage public, relevant de la maîtrise d'ouvrage de la commune	230 259.00 €	-	230 259.00 €
<b>Total TTC</b>	<b>265 083.00 €</b>	<b>34 824.00 €</b>	<b>230 259.00 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**ANNULE** la délibération n°20.06.02 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

**APPROUVE** le projet d'avenant ci-annexé ;

**AUTORISE** son Président à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

